

## des rodéos sauvages

Regroupement de deux-roues motorisés sur la voie publique en vue de pratiquer des figures acrobatiques filmées et relayées sur les réseaux sociaux.

Depuis 2018, c'est un délit passible de 10 000 € d'amende et 1 an de prison.

(30 000 € d'amende et 2 ans de prison si les faits sont commis en réunion).



# SUR LA ROUTE,

## Excès de Vitesse

Dépassement de Vitesse	Perte de Points
41-49 km/h =	1 Point
26-29 km/h =	2 Points
33-39 km/h =	3 Points
40-49 km/h =	4 Points
50+ km/h =	6 Points



PAS DE  
TÉLÉPHONE  
AU VOLANT



# PAS DE VIGILANCE,

# ÇA SERA VOTRE DERNIÈRE

# DANSE !

Quels sont les comportements à risque ?

• Nous pouvons citer les rodéos urbains qui sont à risque. Les engins débridés et kités et aussi les personnes avec le téléphone au volant.

• des garçons prennent plus de risques que les filles car ils ont moins peur et qu'ils se croient plus invulnérables.

• Nous mettons des règles sur la route car sinon des gens se croiraient tous permis et vont jusqu'à négliger la liberté d'autrui.

• L'effet de groupe influence notre comportement sur la route car on veut rester ce que l'on veut être et de quoi on est capable.

• des dangers des rodéos sauvages est le manque de vigilance.

• Qui, le kitage et le débridage sont une prise de risques car ils augmentent la vitesse.

• Faire attention sur la route.

• de pas de rodéo urbain car on peut avoir 10 000 € d'amende et 1 an de prison.

débridage et kitage



Le débridage et le kitage est principalement effectué sur les pièces du moteur suivantes :

- l'échappement.
- le filtre à l'air.
- le carburateur.
- la transmission.

Les pertes liées au prise de risque

## LES ENJEUX

- Corporels
- Matériels
- Financiers
- Sociaux
- Moraux

## LES PERTES

- Être blessé ou évis
- Endommager son véhicule
- Contraintes de Réparation
- Retards de permis
- Compté avec les proches
- Être responsable de la mort d'autrui (Handicap)